

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°657 en date du 25 Septembre 2023

Pensée du moment : « *La transmission des valeurs constitue un très efficace facteur de résilience. Quand une catastrophe sociale a provoqué l'émigration et que les jeunes peuvent entendre les récits qui racontent la souffrance et la dignité de leurs parents blessés, ces enfants se défendent mieux et reprennent plus facilement un néo-développement. Mais, quand les circonstances les ont privés des récits de leurs familles, on constate un pourcentage élevé de troubles traumatiques.* » **Mourir de dire : La honte – Boris CYRULNIK.**

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION

Le **COMITE DIRECTEUR** se réunira le 25 septembre afin notamment de **procéder au renouvellement du BUREAU.**

Les nouveaux membres (ou reconduits) sont **les élus pour chacune des associations régionales** (160 DG adhérents) - **liste définitive** -

1-Association AUVERGNE RHONE ALPES BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Marie Laure VUITTENEZ Présidente
Jean Sébastien PAULUS

2-Association OUEST

Georges BELLOUR Président
Eric GIMER
Marc PATAY

3-Association NOUVELLE AQUITAINE

Séverine GENNERET Présidente
Stéphanie BONNET

4-Association ILE DE FRANCE

Jean Luc BONABEAU Président
Marianne PICARD

5-Association OCCITANIE

Jean Pierre LAFONT CASSIAT Président
Philippe ASPAR

6-Association GRAND EST

Lionel MAHUET Président
Sylvie MERMET GRANDFILLE

7-Association HAUTS DE FRANCE

Jean Denis MEGE Président
Bruno FONTALIRAND

8-Association CENTRE VAL DE LOIRE

Jean Luc TRIOLLET Président
Olivier PASQUET

9-Association PACA CORSE

Martial AUBRY Président
Jean François HELIE

Auxquels s'ajoutent **les Présidents d'honneur :**

Jean Pierre CANE – Bernard MARETTE – Patrick BAUDET,

Et les **membres du Comité Fédéral d'Autocontrôle**

Pascal LONGEIN – Fabrice OUVRARD – Vincent PERONNAUD – Isabelle RUEFF – Jérôme TACONNET – Anne Laure VENEL.

Ainsi que le **représentant des Retraités**

Michel GREGOIRE

Soit un total de **29 votants.**

2 – NOUVEAUX TEXTES

Directive U.E. 2023/1791 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 relative à **l'efficacité énergétique.**

Visé à réduire la consommation finale d'énergie au niveau de l'Union de 11,7 % supplémentaires en 2030. **Pour y parvenir au moins 3 % de la surface totale au sol des bâtiments appartenant à des organismes publics devront être rénovés chaque année.**

Arrêté du 11 septembre 2023 (JO 19.9.) portant approbation des dispositions générales du **règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P.).**

Intégration des évolutions technologiques : dispositifs d'alerte et réseaux de communication.

Cour de Cassation arrêts à la suite des pourvois 22-17.340 à 22.17.342 de la chambre sociale du 13 septembre 2023.

La Cour met en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congé payé.

(Les salariés malades ou accidentés auront droit à des congés payés sur leur période d'absence – en cas d'accident de travail plus de limitation à la première année de l'arrêt – la prescription ne commence à courir que lorsque l'employeur a mis son salarié en mesure d'exercer celui-ci en temps utile).

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

Décision du Conseil Constitutionnel 2023-1059 Q.P.C. du 14 septembre 2023 sur **l'accès de la police et de la gendarmerie nationales aux parties communes des immeubles à usage d'habitation**.

La loi a voulu permettre aux forces de l'ordre d'accéder en permanence aux parties communes dans le cadre des missions d'urgence et de protection des personnes et des biens. **Ces dispositions ne permettent pas d'accéder à des lieux susceptibles de constituer un domicile.**

Question écrite à l'Assemblée nationale 2023 pour mieux **sécuriser l'action des élus et des agents confrontés à un risque pénal** (notion d'intérêts). Réponse du 22 août 2023 donne des **précisions sur la notion de « déport »** notamment au regard de la loi 2022-217.

Question écrite au Sénat n°00268 sur les règles d'application du P.L.U.I. pour **rendre l'autorité d'aménagement aux élus locaux**. Réponse du 24 août 2023 **les Maires conservent le pouvoir de délivrer les autorisations d'urbanisme** et donc de contrôler la mise en œuvre du P.L.U.I.

3- L'ACTUALITE IMMEDIATE

Le pacte des solidarités qui fait suite à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a été présenté le 18 septembre par Madame la Première Ministre.

Des mesures d'urgence sont prévues avec l'hébergement social et l'aide alimentaire, et un accent mis sur l'emploi.

En matière de logement outre le triplement de médiateurs sociaux, est prévue un plan complet de prévention des expulsions locatives.

Également au chapitre de la précarité énergétique est évoqué le ciblage du **chèque énergie** à des publics hors du logement ordinaire mais aussi de **son usage au paiement des charges locatives de chauffage du parc social.**

Si le calendrier **du projet de loi de FINANCES 2024** est connu (en principe vote sur l'ensemble de cette loi le 21 novembre), peu d'informations sur le contenu au niveau du logement. Selon plusieurs **déclarations ministérielles, un encouragement au logement locatif intermédiaire (L.L.I.)**, les

baillleurs sociaux devant avoir la possibilité d'avoir 20 % de ce type de logements (au lieu de 10 %).

Le Ministre du logement a demandé le 19 septembre aux Préfets de se mobiliser en faveur de la production de logements, **en insistant sur la construction de logements sociaux notamment dans les communes concernées par la loi S.R.U.** Et en souhaitant l'accélération de la signature des **400 contrats de mixité sociale.**

4 - LES PROJETS QUI BOUGENT

A la suite de la publication le 14 septembre par la C.G.L.L.S. du **REGLEMENT INTERIEUR** de la **Commission de péréquation et de réorganisation**, quatre types d'aides sont prévues (article 1.1.) pour :

-les projets de REGROUPEMENT (fusion – création d'un groupe ou adhésion d'un nouveau membre à un groupe)
-des actions de REORGANISATION (accompagnement d'un groupe pour améliorer le niveau de performance, d'intégration et de coopération)

-le soutien au RENOUVELLEMENT URBAIN (renforcement des services internes et des dispositifs d'assistance à maîtrise d'ouvrage).

-le TRANSFERT de PATRIMOINE de logements sociaux entre bailleurs (remembrement territorial ou mise en demeure par l'Etat).

Publication du rapport du **Conseil social de l'USH** (avis n°8 juillet 2023) sur le thème :

Quel bilan et quelles perspectives de la réorganisation du tissu HLM, 5 ans après l'adoption de la loi ELAN ?

Quinze préconisations pour rendre plus efficace la réorganisation et la gestion des logements sociaux existants ou à venir sont faites autour de quatre thèmes :

-demande de stabilisation des textes réglementaires
-avoir des niveaux de décisions intermédiaires
-favoriser l'ancrage territorial des structures
-s'appuyer sur les ressources humaines des organismes d'HLM.

Dans la présentation le 14 septembre par la C.N.A.F. du bilan 2022 de la **médiation administrative de la branche famille, les aides au logement et le R.S.A. sont en tête.**

41 % des demandes donnent lieu à une révision du dossier. **En 2022 15,7 millions € de régularisations positives en faveur de l'allocataire.**